

maintiendra les restrictions sur les déplacements des hauts dirigeants jusqu'à ce qu'un changement concret et irréversible ait été constaté au Zimbabwe.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la création de la Cour pénale internationale. Nous sommes convaincus qu'une institution mondiale et multilatérale comme celle-là constitue le meilleur mécanisme pour obliger les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre à rendre des comptes. Comme le Zimbabwe n'est pas signataire, la CPI n'a pas compétence et ne peut par conséquent pas porter des accusations contre Robert Mugabe en l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies l'invitant à intervenir. Cependant, le Canada poursuivra ses démarches dans d'autres tribunes multilatérales, y compris à la CDHNU, pour encourager le respect des droits de la personne au Zimbabwe et condamner les responsables des violations les plus graves des droits de la personne.

ii) Les membres du haut-commissariat canadien à Harare ont maintenu jusqu'à présent et continueront de maintenir une présence vigoureuse sur place. La surveillance des rassemblements politiques, des grèves publiques et d'autres modes de protestation pacifique représente un volet fondamental des activités du haut-commissariat du Canada au Zimbabwe. Nos représentants ont des contacts réguliers avec les représentants des divers partis politiques, de l'Assemblée constitutionnelle nationale et des organismes de la société civile.

iii), iv) et v) Le Canada doit intervenir avec le concours de ses partenaires internationaux et par le biais des mécanismes multilatéraux en place pour tenter d'enrayer la crise au Zimbabwe. À l'échelle bilatérale, l'intervention dans la crise fait partie des questions examinées dans les discussions avec les pays antillais et africains qui sont également membres du Commonwealth, ainsi que dans les discussions bilatérales courantes au plus haut niveau (par exemple, celles qui ont eu lieu pendant la visite officielle du président du Mozambique au Canada, en 2003). Le sujet sera également abordé avec le président Mbeki au cours de sa visite au Canada, en novembre 2003. Nous appuyons vigoureusement les efforts des chefs d'État de la région d'Afrique australe qui sont les mieux placés pour exercer une influence directe sur le comportement des représentants du gouvernement du Zimbabwe.

Le Canada continue de déployer des efforts au sein du Commonwealth. Nous avons vigoureusement appuyé jusqu'à présent les mesures visant à mettre un terme à la situation au Zimbabwe qui ont été adoptées par le Commonwealth. Le gouvernement s'est réjoui de la conclusion tirée en mars 2002 par la Troïka du Commonwealth, à savoir que le Zimbabwe devrait être suspendu du Conseil du Commonwealth pour une période d'un an. Les membres du Conseil du Commonwealth qui font l'objet d'une suspension ont, selon les conditions établies par le Plan d'action de Millbrook, un délai de deux ans pour démontrer qu'ils adhèrent aux principes de la Convention de Harare. Passé ce délai, les chefs de gouvernement peuvent envisager la suspension définitive d'un pays membre du Commonwealth.